

VI. CONCLUSIONS

À l'issue de ces deux jours de discussion, on n'a pas pu tirer beaucoup de conclusions d'ordre général. Il n'y a là rien de surprenant, étant donné la compréhension limitée que l'on a des transferts internationaux d'armements et du rôle précis que ces échanges jouent dans l'ensemble des relations politiques internationales.

Dans son allocution de clôture, M. Ernie Regehr a toutefois tenté d'évaluer ce qu'un observateur aurait pu tirer de ce débat. Il a tout d'abord fait observer que le commerce des armes était un élément permanent de la politique internationale et qu'il échappait à toute gestion collective. Il a souligné que, de nos jours, les considérations d'ordre économique semblaient l'emporter aux yeux des fournisseurs dans le calcul des avantages à tirer des transferts d'armements ; à preuve, le nombre croissant des fournisseurs et les débats que cette question suscite. Les motivations des acheteurs d'armements sont, quant à elles, moins nettes, du fait que les mobiles et les attentes semblent varier de l'un à l'autre.

Toutes ces analyses mises à part, a déclaré M. Regehr, les participants semblaient d'accord pour dire qu'un commerce d'armes continu et à grande échelle crée des problèmes : peu de gens soutiennent que c'est là un moyen rationnel et efficace de faire progresser la civilisation ou de maintenir l'ordre. Le commerce des armes en soi n'est toutefois qu'un reflet de l'actuel régime international de sécurité, dans lequel ce n'est pas à la collectivité des États qu'il incombe d'assurer la sécurité, mais plutôt à chacun d'entre eux. Les tentatives faites par les États pour assurer la sécurité de leurs citoyens grâce à l'achat de grandes quantités d'armes risquent de produire des sociétés inhumaines et militarisées. Ces conséquences négatives pourraient être particulièrement graves dans les collectivités politiques et sociales fragiles et faibles du tiers-monde.

Il est donc nécessaire de trouver un moyen de restreindre ou de limiter le commerce des armes, malgré la difficulté d'une telle entreprise. M. Regehr a fait valoir que le Canada, bien que jouant un rôle relativement secondaire, pourrait faire davantage la lumière sur ses transferts d'armements. Notre pays pourrait aussi promouvoir l'établissement d'un registre du commerce des armes, afin d'amorcer la création de l'« infrastructure » nécessaire à la mobilisation des moyens à mettre en oeuvre pour régler le problème.